



CLUB D'ATHLÉTISME DE QUÉBEC:

POLITIQUE DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

Année 2023-2024

La présente politique vise à présenter le fonctionnement du Club pour la participation des membres du Club aux compétitions. Cette participation n'est en aucun cas obligatoire.

RAPPEL : CATÉGORIES DE MEMBRES

Les athlètes sont identifié.e.s par catégories d'âge reprenant celles d'Athlétisme Québec. Ces catégories sont les suivantes pour l'année 2023-2024:

Catégorie	Année de naissance
Colibri	2015 - 2016
Minime	2014 - 2015
Benjamin	2011 - 2012
Cadet	2009 - 2010
Juvenile	2007 - 2008
Junior	2005 - 2006
Senior	1990 à 2004
Vétéran	1989 et avant

MISE AU POINT DU CALENDRIER

Parmi toutes les compétitions des calendriers scolaire et civil, l'équipe des entraîneur.e.s identifie les compétitions auxquelles les membres-athlètes pourront prendre part. La liste de ces compétitions sera affichée sur le site web du Club.

À l'exception des courses sur route et des compétitions en gymnase qui ne nécessitent pas d'affiliation, les membres-athlètes des catégories benjamin à juvenile devront se conformer au calendrier de compétitions établi par l'équipe des entraîneurs.

Pour ces catégories, l'équipe des entraîneur.e.s décide également des éventuelles modalités d'accès aux compétitions (catégories d'âges concernées, éventuels standards de participation).

Les athlètes des catégories junior, senior et vétéran pourront choisir personnellement les compétitions du réseau civil auxquelles ils.elles souhaitent participer.

INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS

1. Catégories cadet à juvenile :

Pour toutes les compétitions du calendrier mis au point par l'équipe des entraîneur.e.s, une présentation de la compétition est affichée sur le site web du Club (partie «pour les membres»).

Lorsque nécessaire, les membres-athlètes peuvent alors choisir les épreuves auxquelles ils.elles souhaitent participer en collaboration avec les entraîneur.e.s. Ils.elles complètent ensuite le formulaire d'inscription électronique affiché sur le site web du Club (partie «pour les membres»)

Rappel : les athlètes sont fortement encouragé.e.s à participer au cours d'une année à au moins une épreuve de chacun des grands groupes (vitesse, demi-fond, sauts, lancers).

Dans le cas ou moins de cinq athlètes souhaitent prendre part à une compétition du calendrier du Club, la décision de participer ou non à cette compétition sera à la discrétion des entraîneurs.e.s.

2. Catégories junior à vétéran :

Les athlètes souhaitant participer à une compétition doivent en faire part à l'entraîneur.e responsable du groupe en mentionnant les épreuves qui les intéressent.

C'est l'entraîneur.e qui se chargera de compléter les inscriptions à la compétition.

ACCOMPAGNEMENT AUX COMPÉTITIONS

1. Catégories cadet à juvénile :

Pour chaque compétition identifiée par l'équipe des entraîneur.e.s en début de saison, un.e entraîneur.e est désigné.e par l'équipe pour accompagner l'ensemble des athlètes présent.e.s. Pour les principales compétitions du calendrier, plusieurs entraîneur.e.s peuvent être nommé.e.s.

De plus, dans la mesure du possible, le Club s'assurera de la présence d'au minimum un homme et une femme parmi les accompagnateur.trice.s.

2. Catégories junior à vétéran :

La présence d'un.e entraîneur.e n'est pas garantie.

TENUE DE COMPÉTITION

Un règlement d'Athlétisme Canada rend obligatoire le port d'une tenue de Club lors des compétitions civiles (les compétitions scolaires sont donc exclues de ce règlement). C'est la camisole ou le T-shirt de compétition remis aux athlètes lors de leur première inscription qui fait office d'habit de compétition. Les athlètes devront également porter un short ou un cuissard de couleur sombre (bleu marine ou noir) qu'ils pourront se procurer où ils le souhaitent.

FRAIS D'INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS

Pour les compétitions organisées par le Club (compétition en gymnase, au Centre de glaces ou extérieure), il n'y a pas de frais d'inscription pour les membres.

Pour les toutes compétitions du réseau civil (AQ), les frais d'inscription demandés par l'organisation de la compétition sont à la charge des athlètes.

TRANSPORT ET HÉBERGEMENT

Le Club n'organise pas de manière systématique un service de transport et d'hébergement. Il pourra toutefois aider les athlètes qui le désirent à organiser leur transport et hébergement (contact avec d'autres familles, utilisation de la voiture de l'entraîneur.e ou autre).

SÉLECTION SUR UNE ÉQUIPE RÉGIONALE, PROVINCIALE OU NATIONALE

Lorsqu'un.e athlète est sélectionné.e sur une équipe régionale, provinciale ou nationale, l'organisme gérant cette équipe (Unité Régionale de Loisirs et Sports, Réseau du Sport Étudiant du Québec, Athlétisme Québec, Athlétisme Canada) en assume l'administration.

Des frais de participation sont généralement demandés aux familles.

Afin de reconnaître l'importance de la participation des athlètes au rayonnement du Club, celui-ci pourra participer sous forme discrétionnaire aux frais exigés pour participer à ces compétitions.

CAS PARTICULIER : LES COMPÉTITIONS SCOLAIRES

L'affiliation au Réseau du Sport Étudiant du Québec est nécessaire pour les athlètes du Club étant au secondaire s'ils.elles souhaitent pouvoir participer aux compétitions scolaires (les athlètes devant représenter leur école ou leur Centre de services scolaire, les inscriptions sous le nom du Club ne sont pas autorisées).

Le Club ne prend en charge ni les frais, ni l'administration de cette affiliation qui doit être faite au Réseau du Sport Étudiant du Québec, région de Québec-Chaudière-Appalaches via les écoles.

Le Club ne prend jamais en charge l'inscription à une compétition scolaire (cross-country, saison intérieure ou extérieure).

Un.e entraîneur.e accompagne toutefois les athlètes aux compétitions de la ligue scolaire régionale d'athlétisme en salle (note: pour chaque compétition de cette ligue scolaire, une lettre d'entente doit être signée par l'entraîneur.e pour chaque athlète provenant d'une école du Centre de services scolaire de la Capitale).

Les athlètes sont tenu.e.s de porter les couleurs de leur école (ou par défaut une tenue neutre).

Les frais d'inscription doivent être payés directement aux responsables des écoles.